

ACTION URGENTE

ISRAËL ET TPO. LE DIRECTEUR D'UNE ONG EST EN DÉTENTION ADMINISTRATIVE

Ubai Aboudi, employé d'ONG et militant pour le droit à l'éducation, fait l'objet d'un ordre de détention administrative d'une durée de quatre mois, émis à son encontre par le commandant militaire israélien de la Cisjordanie. Ubai Aboudi est détenu depuis le 13 novembre 2019, sans avoir été jugé ni même inculpé, dans la prison d'Ofer, près de Ramallah (Cisjordanie).

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Commandant militaire israélien de la Cisjordanie

Major-General Nadav Padan

GOC Central Command

Military Post 01149

Battalion 877

Fax : + 972 2 530 5741

Courriel : 1111@idf.gov.il

Monsieur,

Le 13 novembre, vers 3 heures du matin, au moins 10 soldats israéliens ont fait irruption au domicile d'Ubai Aboudi, à Kufr Aqab, et l'ont arrêté sous les yeux de sa femme et de ses enfants. Ubai Aboudi doit participer à la Troisième rencontre internationale sur la science en Palestine, aux États-Unis, en janvier 2020.

Le 18 novembre, un ordre de détention administrative d'une durée de quatre mois, signé par vous, a été émis contre Ubai Aboudi. Cet ordre doit être soumis pour validation à un juge militaire israélien le 28 novembre 2019. Ubai Aboudi est le directeur du Centre Bisan pour la recherche et le développement, une ONG palestinienne de premier plan. Les ordres de détention administrative peuvent être renouvelés indéfiniment et les éléments à charge sont tenus secrets, si bien que les personnes détenues ne peuvent pas contester effectivement leur détention et ignorent quand elles seront libérées.

Amnesty International est vivement préoccupée par le fait que l'utilisation systématique de la détention administrative par Israël à l'encontre de Palestiniens est contraire au droit international relatif aux droits humains ; cette forme de détention s'apparente à une détention arbitraire et relève, si elle est prolongée ou répétée, des peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants.

Je vous prie instamment de libérer sans délai Ubai Aboudi et toutes les autres personnes placées en détention administrative, à moins que ces personnes ne soient rapidement inculpées d'une infraction reconnue par le droit international et jugées dans le respect des normes internationales d'équité des procès. Je vous appelle également à prendre immédiatement des dispositions pour mettre fin à la pratique de la détention administrative.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Ubai Aboudi, 35 ans, père de trois enfants, est le directeur du [Centre Bisan pour la recherche et le développement](#). Il travaille essentiellement sur le développement durable et l'éducation en Palestine. Ubai Aboudi est également un partenaire et un ardent défenseur de [Scientists for Palestine](#), une organisation qui promeut la science et soutient l'intégration des territoires palestiniens occupés au sein de la communauté scientifique internationale. Ubai Aboudi devait participer à la [Troisième rencontre internationale sur la science en Palestine](#) au Massachusetts Institute of Technology (MIT), aux États-Unis, en janvier 2020.

Lors de l'arrestation d'Ubai Aboudi, les soldats israéliens l'ont séparé de son épouse et ont saisi son téléphone et son passeport américain. Ils sont partis sans dire où ils l'emmenaient ; sa femme n'a appris que le lendemain qu'il était détenu dans la prison d'Ofer, près de la ville de Ramallah, dans les territoires palestiniens occupés (TPO). Un ordre de détention administrative d'une durée de quatre mois, signé par le commandant militaire israélien de la Cisjordanie, a été émis à l'encontre d'Ubai Aboudi le 18 novembre. Le 28 novembre, cet ordre sera soumis pour validation au tribunal militaire d'Ofer, près de Ramallah. En cas de confirmation, le terme de la détention d'Ubai Aboudi sera fixé au 12 mars 2020, mais l'ordre de détention peut être renouvelé indéfiniment.

Ubai Aboudi a été arrêté en 2005 et en 2010. Il a passé plus de quatre ans dans des prisons israéliennes après avoir été notamment accusé d'appartenance au Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), un parti politique de gauche doté d'une branche armée, interdit par Israël.

Les éléments recueillis par Amnesty International pendant de nombreuses années montrent que les autorités israéliennes recourent systématiquement à la détention administrative afin d'arrêter des personnes à titre de sanction pour leurs opinions et leurs liens politiques présumés, et de détenir des suspects qui ne peuvent être poursuivis et jugés faute de preuves recevables. Cette forme de détention a initialement été introduite à titre de mesure exceptionnelle d'urgence pour incarcérer des personnes représentant un danger extrême et imminent pour la sécurité. Les ordres de détention administrative peuvent être renouvelés indéfiniment et les éléments à charge sont tenus secrets, si bien que les personnes détenues ne peuvent pas contester effectivement leur détention et ignorent quand elles seront libérées.

Amnesty International a recueilli au fil des ans des éléments montrant que les autorités israéliennes utilisent régulièrement la détention administrative comme une forme d'emprisonnement politique, qui leur permet de détenir arbitrairement des prisonniers politiques, y compris des prisonniers d'opinion, et que cette pratique sert à punir ces personnes pour leurs opinions et leurs affiliations politiques présumées alors qu'elles n'ont commis aucune infraction. En octobre 2019, d'après l'organisation palestinienne de défense des droits humains [Addameer](#), 460 personnes étaient retenues en détention administrative par Israël sans inculpation ni jugement, dont deux mineurs et cinq membres du Conseil législatif palestinien. Amnesty International a constaté une recrudescence des actes d'intimidation des autorités israéliennes à l'encontre des organisations de la société civile palestinienne et des défenseurs palestiniens des droits humains dans les TPO.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : hébreu, anglais ou arabe
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 2 JANVIER 2020.
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Ubai Aboudi (il)